



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 17 septembre 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé et Mario Lemay formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : M. Normand Varin, conseiller

19-526

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE 1.1 RÉFLEXION

19-526 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

19-527 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE – 27 AU
29 SEPTEMBRE 2019

19-528 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS –
1^{ER} OCTOBRE 2019

19-529 1.5 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET
JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

19-530 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –
19 AOÛT 2019

2. ADMINISTRATION

19-531 2.1 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN
ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICES 2020 À 2025 – PROJET
SF-19-01

19-532 2.2 REJET DE SOUMISSIONS – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION – PARC DESROCHERS – PROJET R-1170, LOT 2

3. SERVICE DES FINANCES

19-533 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

19-534 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

19-535 3.3 RACHAT D'OBLIGATIONS LORS DU REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

19-536 3.4 MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

19-537 3.5 AFFECTATIONS DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

19-538 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE

19-539 4.2 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX TRAVERSES D'ÉCOLES

19-540 4.3 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX TRAVERSES D'ÉCOLES

19-541 4.4 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX TRAVERSES D'ÉCOLES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

19-542 5.1 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2018

19-543 5.2 ADJUDICATION ET AUTORISATION – OPTION CONCERNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET « E » – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ), PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1

19-544 5.3 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT L'OPTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET « E » – QUARTIER LUMICITÉ, PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1

19-545 5.4 ADJUDICATION – TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONDUITS ÉLECTRIQUES ET DE LAMPADAIRES EN BÉTON CENTRIFUGÉ – SECTEUR DE LA RUE DE VIENNE ET DU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET SI-19-175 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

19-546 5.5 PROVISION – TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONDUITS ÉLECTRIQUES ET DE LAMPADAIRES EN BÉTON CENTRIFUGÉ – SECTEUR DE LA RUE DE VIENNE ET DU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET SI-19-175 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

19-547 7.1 AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

19-548 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE – TOURNOI DE BALLON-CHASSEUR AU PROFIT DE DIVERS ORGANISMES

19-549 7.3 AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2019

8. RÈGLEMENTS

19-550 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1241 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 5 000 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

19-551 8.2 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUR LE MÊME IMMEUBLE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-552 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-527

PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE – 27 AU 29 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE l'édition de 2019 des Journées de la culture se déroulera sous le signe de la rencontre sous toutes ses formes;

ATTENDU QUE la culture est au cœur même de l'identité julievilloise et contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord à l'échelle locale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté de favoriser les initiatives d'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE les Journées de la culture sont nées d'une concertation du milieu culturel et que cet événement annuel vise à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous une thématique commune, à l'échelle du territoire, et ce, dans l'optique d'améliorer l'accès des citoyens aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation de la culture;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, les 27, 28 et 29 septembre 2019 à titre de Journées de la culture, dans le but de manifester ostensiblement l'attachement de la Ville de Sainte-Julie à la culture ainsi que son dévouement envers le développement de celle-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-528

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1^{ER} OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre, plusieurs collectivités dans tout le Canada souligneront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE les aînés de Sainte-Julie sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est détentrice d'une certification Municipalité amie des aînés;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE proclamer le 1^{er} octobre 2019 à titre de Journée nationale des aînés;

D'encourager les citoyennes et citoyens à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans notre collectivité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-529

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

ATTENDU QUE la Semaine de la prévention des incendies 2019 a pour thème « Le premier responsable, c'est toi! »;

ATTENDU QUE le Québec connaît annuellement une baisse significative du nombre d'incendies depuis 2010, notamment grâce à des activités de prévention efficaces et par la mise en œuvre de schémas de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE, néanmoins, quelque 16 000 incendies surviennent chaque année au Québec;

ATTENDU QUE des mesures de prévention et de sensibilisation adéquates permettent d'éviter bon nombre de ces incendies et les conséquences importantes et parfois dramatiques qui en découlent;

ATTENDU QUE les membres du Service de sécurité incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendie;

ATTENDU QUE la Journée nationale de reconnaissance des pompiers a lieu chaque année le dimanche qui débute la Semaine de prévention des incendies et vise à reconnaître le travail, le courage, la détermination et l'engagement des pompiers du Québec, et à honorer la mémoire de ceux décédés en service;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE proclamer la semaine du 6 au 12 octobre 2019 « Semaine de la prévention des incendies », le dimanche 6 octobre « Journée nationale de reconnaissance des pompiers » et d'inviter tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à mettre en pratique les conseils qui leur seront prodigués.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-530

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 19 AOÛT 2019

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 19 août 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-531

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICES 2020 À 2025 – PROJET SF-19-01

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant des services professionnels en évaluation foncière pour les exercices 2020 à 2025, projet SF-19-01;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 août 2019;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 9 septembre 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la Commission administrative du 16 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger le mandat pour les services professionnels en évaluation foncière pour les exercices 2020 à 2025, projet SF-19-01, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Jean-Pierre Cadrin et associés inc. située au 100, montée McKinven, Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0, pour un montant de 1 952 017,96 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-532

REJET DE SOUMISSIONS – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE – TRAVAUX DE RÉFECTION – PARC DESROCHERS – PROJET R-1170, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour un mandat de services professionnels en ingénierie concernant des travaux de réfection au parc Desrochers, projet R-1170, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 juillet 2019;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse de la soumission le 12 août 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la Commission administrative du 16 septembre 2019;

ATTENDU QUE le prix soumissionné par la firme ayant obtenu le plus haut pointage final dépasse l'estimation préparée par le chef de section – génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE rejeter, à toutes fins que de droit, toutes les soumissions déposées pour le mandat de services professionnels en ingénierie concernant des travaux de réfection au parc Desrochers, projet R-1170, lot 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-533

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 16 août 2019 au 12 septembre 2019 :

Liste F-2019-17	Chèques à ratifier	1 146 774,15 \$
Liste F-2019-18	Comptes à payer	4 818 228,10 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 16 août 2019 au 12 septembre 2019 apparaissant sur les listes F-2019-17 et F 2019-18;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-534

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de parcs et de terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés dans le rapport du Service des finances en date du 12 septembre 2019, totalisant 14 459,12 \$, soit fait à même le fonds de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-535

RACHAT D'OBLIGATIONS LORS DU REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 novembre 2019;

ATTENQU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire la dette pour certains règlements;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approprier un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission d'obligations du 12 novembre 2019 pour les règlements suivants :

Règlements :

- 1099 56 100 \$
- 1128 443 900 \$

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-536

MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 septembre 2019;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE fixer une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission d'obligations du 12 novembre 2019 :

Règlements :

- 1009 36 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans
- 1099 700 \$ sur 1 an au lieu de 5 ans
- 1210 39 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-537

AFFECTATIONS DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU que lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt, la portion de l'emprunt qui excède le coût réel des travaux est virée à un surplus nommé « Solde disponible de règlements d'emprunts fermés ». En vertu de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, ces soldes peuvent être utilisés selon les options suivantes :

- Utilisation dans un règlement d'emprunt subséquent pour financer une partie des travaux de celui-ci :
 - Réduction du solde de l'emprunt au moment du refinancement de celui-ci;
 - Paiement de l'échéance annuelle en capital et intérêts de l'emprunt.

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le Conseil affecte au paiement de l'échéance annuelle du remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts pour l'exercice 2020, les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés suivants :

Règlements	Soldes
1161	2 289,23 \$
1190	447,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-538

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE

ATTENDU l'article 4.2 du *Règlement 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche, par le directeur général, de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant à la séance du Conseil suivant l'embauche;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

Surnuméraire et occasionnel

TRASNEA, Ana-Maria	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire	21 août 2019
GEMME DESROCHERS, Jean-Christophe	Syndiqué	Appariteur concierge	11 septembre 2019
SOULARD, Joanie	Stagiaire	Stage en horticulture	9 septembre 2019
GUIMOND, Antoine	Non syndiqué	Animateur médialab	5 septembre 2019

Activités culturelles et sportives – session automne

BRUNET, Loyal	Saisonnier	Dessin / DIY	7 septembre 2019
CARREAU, Christel	Saisonnier	Circuit cardio baguette	9 septembre 2019
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Funky 1-2	9 septembre 2019
CHARRON, Lydia	Saisonnier	Funky 3	7 septembre 2019
DION, Amélie	Saisonnier	Funky adultes	9 septembre 2019
DUBUC, Frédérick	Saisonnier	Cuistot	14 septembre 2019
MARC-AURÈLE, Josée	Saisonnier	Hip Hop 8-15 ans	11 septembre 2019
PARADIS, Andréanne	Saisonnier	Cuistot	14 septembre 2019
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	16 septembre 2019
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi Qi Gong	7 septembre 2019
Air en fête inc	Contractuel	Yoga	19 octobre 2019
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates Stretching	9 septembre 2019
CARON, Annie	Contractuel	Zumba, cardio tonic, cuisses abdos fessiers et cardio boxe	10 septembre 2019
CAYA, Chantal	Contractuel	Auto-défense pour coureur marcheur	18 septembre 2019
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants, boxe adultes	10 septembre 2019
Compagnie jaune camion	Contractuel	Le monde de la télé	2 octobre 2019
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball	9 septembre 2019

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-539

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX TRAVERSESES D'ÉCOLES – POSTE RÉGULIER

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de préposé aux traverses d'écoles;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 16 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 23 septembre 2019, Madame Manon Beaudry au poste régulier de préposée aux traverses d'écoles, selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-540

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX TRAVERSESES D'ÉCOLES – POSTE RÉGULIER

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de préposé aux traverses d'écoles;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 16 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 23 septembre 2019, Madame Lucie Lamarre au poste régulier de préposée aux traverses d'écoles, selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-541

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX TRAVERSESES D'ÉCOLES – POSTE RÉGULIER

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de préposé aux traverses d'écoles;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 16 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 23 septembre 2019, Madame Brigitte Sénéchal au poste régulier de préposée aux traverses d'écoles, selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-542

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2018

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après le « MAMH »), doivent produire annuellement un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 3 septembre 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2018;

DE transmettre une copie de ce rapport au MAMH.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-543

ADJUDICATION ET AUTORISATION – OPTION CONCERNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET « E » – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ), PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Vilamo (Lumicité), phase 2, tel que requis par le promoteur 9395-8916 Québec inc.

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 7 mars 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux plans-concept par le promoteur, lesquelles ont été approuvées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé les rapports présentés par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors des Commissions administratives du 25 mars 2019 et du 19 août 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adjuger la partie optionnelle du contrat numéro SI-19-170, lot 1 concernant les travaux de construction d'infrastructures urbaines du Projet « E » du Quartier Vilamo (Lumicité), phase 2, conjointement avec le promoteur 9395-8916 Québec inc., à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6C1, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées concernant ces travaux, conformément aux documents de la soumission déposée et ouverte le 7 mars 2019, pour un montant de 656 278,73 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, 9395-8916 Québec inc. et 175784 Canada inc. (Bricon), le tout selon les modalités prévues au devis, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

DE répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur 9395-8916 Québec inc.;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et 9395-8916 Québec inc., le tout conditionnellement au dépôt des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'à la réception des approbations requises, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-544

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT L'OPTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES DU PROJET « E » – QUARTIER VILAMO (LUMICITÉ), PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 1

ATTENDU l'adjudication de l'option concernant des travaux de construction d'infrastructures urbaines du projet « E » du projet résidentiel Quartier Vilamo (Lumicité), phase 2, dans le cadre du projet SI-19-170, lot 1, conjointement avec le promoteur 9395-8916 Québec inc., à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) pour une somme de 656 278,73 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre de la partie du contrat précitée, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 65 627,87 \$, portant le montant autorisé à 721 906,60 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-545

ADJUDICATION – TRAVAUX D’INSTALLATION DE CONDUITS ÉLECTRIQUES ET DE LAMPADAIRES EN BÉTON CENTRIFUGÉ – SECTEUR DE LA RUE DE VIENNE ET DU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET SI-19-175 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU QU’une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux d’installation de conduits électriques et de lampadaires en béton centrifugé dans le secteur de la rue de Vienne et du parc N.-P.-Lapierre;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 13 août 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 3 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D’adjuger le contrat numéro SI-19-175 concernant les travaux d’installation de conduits électriques et de lampadaires en béton centrifugé dans le secteur de la rue de Vienne et du parc N.-P.-Lapierre au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Senterre Entrepreneur Général inc., située au 550, boulevard Guimond, Longueuil (Québec) J4G 1P8, pour un montant de 193 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 août 2019;

D’affecter une somme de 101 550 \$ du fonds de parcs et de terrains de jeux afin de financer une partie de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-546

PROVISION – TRAVAUX D’INSTALLATION DE CONDUITS ÉLECTRIQUES ET DE LAMPADAIRES EN BÉTON CENTRIFUGÉ – SECTEUR DE LA RUE DE VIENNE ET DU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET SI-19-175 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU l’adjudication du contrat SI-19-175 pour les travaux d’installation de conduits électriques et de lampadaires en béton centrifugé dans le secteur de la rue de Vienne et du parc N.-P.-Lapierre à l’entreprise Senterre Entrepreneur Général inc. pour une somme de 193 000 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D’autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 13 510 \$, portant le montant autorisé à 206 510 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-547

AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation d'athlètes à des événements sportifs d'envergure;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 16 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

Nom	Montant	Événement
Lucas Cuna Millotte	500 \$	Championnat du monde de BMX de l'Union Cycliste Internationale
Zachary Gagnon	300 \$	Championnat canadien de baseball Junior 21 ans et moins
Anouchka Beaudry	150 \$	Séries régionales 2019 d'ultimate frisbee
	300 \$	Championnat québécois 2019 d'ultimate frisbee
	500 \$	Championnat canadien 2019 d'ultimate frisbee
Zakarie Massi	150 \$	Championnat québécois d'ultimate frisbee
	300 \$	Boston invite 2019 - ultimate frisbee
	500 \$	Championnat canadien 2019 d'ultimate frisbee
Christo Toshkov	150 \$	Championnat provincial scolaire de cross-country
Total:	2 850 \$	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-548

AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE – TOURNOI DE BALLON-CHASSEUR AU PROFIT DE DIVERS ORGANISMES

ATTENDU QUE des membres de l'Association des pompiers de Sainte-Julie organiseront, le 5 octobre 2019, un tournoi de ballon-chasseur au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés et de divers organismes de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de cette association pour l'organisation de cette activité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 1 500 \$ à l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour l'organisation d'un tournoi de ballon-chasseur, dont les profits seront remis à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés et à divers organismes de la Ville de Sainte-Julie, le tout en deux (2) versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-549

AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2019

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la politique de subventions du Conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 16 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 18 000 \$ à la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de la 22^e édition du défilé de Noël qui se déroulera le 7 décembre 2019;

QUE cette aide financière soit payable en deux (2) versements, soit 13 500 \$ avant la tenue de l'événement et 4 500 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-550

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1241 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 5 000 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1241 augmentant le fonds de roulement de 250 000 \$ pour le porter à 5 000 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de Règlement 1241 augmentant le fonds de roulement de 250 000 \$ pour le porter à 5 000 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-551

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUR LE MÊME IMMEUBLE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-350

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre deux bâtiments principaux sur le même immeuble, applicable à la grille des usages et des normes de la zone I-350;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 19 août 2019, sous le numéro 19-521;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 16 septembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le second projet de *Règlement 1101-95 modifiant le Règlement de zonage 1101* afin de permettre deux bâtiments principaux sur le même immeuble, applicable à la grille des usages et des normes de la zone I-350;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy mentionne qu'il y a de très belles activités à venir, notamment Jog ma ville et celles relatives aux Journées de la Culture. En ce sens, Mme Roy mentionne qu'il y a eu ce soir le dévoilement des gagnants du concours de photos 2019. Ces photos seront exposées à la bibliothèque pendant le prochain mois.

Mme Roy rappelle aux citoyens présents dans la salle que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le mardi 8 octobre 2019.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Mme Nicole Marchand rappelle aux citoyens de participer au Salon des aînés qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain de 10 h à 15 h à la salle des Chevaliers de Colomb. Il y aura de l'animation, un dîner communautaire et un spectacle gratuit.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Simon Fauteux

- M. Fauteux désire connaître les derniers développements du projet District Sainte-Julie.

Mme Roy mentionne que la Ville étudie présentement les propositions du promoteur et dès que le Conseil sera satisfait, le processus de consultation sera mis en branle.

- M. Fauteux remercie la Ville pour avoir installé un conteneur pour la récupération du verre.

Mme Roy mentionne que la Ville a été victime de son succès, puisqu'un second conteneur sera installé et, si possible, dans le secteur sud de la ville.

M. Jean Delanauze

- M. Delanauze, à la suite d'un article sur la rémunération des élus paru dans le Journal de Montréal, désire obtenir des explications concernant la rémunération de la mairesse.

Mme Roy mentionne que le salaire de la mairesse à la Ville est actuellement de 82 619 \$ par année. S'ajoutent à cela les autres rémunérations supramunicipales, notamment celles à la présidence de la MRC de Marguerite-D'Youville et à la vice-présidence de la Commission d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Mme Roy mentionne que les salaires des conseillers et de la mairesse sont publiés tous les ans et l'information est disponible sur le site Internet de la Ville.

- M. Delanauze mentionne avoir été surpris des résultats de l'étude de circulation qui a été faite dans le cadre du projet District Sainte-Julie, car ceux-ci prévoient que la venue de nouveaux citoyens dans ce secteur aura peu d'impact sur la circulation. Or, les autoroutes 20 et 30 sont déjà complètement congestionnées et M. Delanauze croit que la situation ne fera que s'aggraver.

Mme Roy informe M. Delanauze que plusieurs représentations ont été faites auprès du ministère des Transports du Québec afin de réduire les embouteillages sur ces autoroutes. Ainsi, une voie d'accès dédiée notamment aux autobus et aux taxis sera aménagée sur l'autoroute 20, dans les deux sens, avant le début des travaux du pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine. Ces mesures de mitigation seront permanentes, c'est-à-dire qu'elles demeureront même après la fin des travaux du pont-tunnel.

19-552

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE lever la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT